

# Cuncy

*Patrimoine*



**Association pour la sauvegarde  
et la valorisation du patrimoine  
de Cuncy-lès-Varzy**

**C**'était dans l'air, c'est maintenant chose faite : l'association CUNCY PATRIMOINE a vu le jour. Enregistrée à la sous-préfecture où ses statuts ont été déposés le 9 septembre 2010, l'annonce de sa création a paru au Journal Officiel du 9 octobre 2010. L'association a pour objet de : «veiller à la sauvegarde, à la défense du patrimoine archéologique, historique, culturel et naturel de Cuncy-les-Varzy ainsi que d'encourager la mise en valeur et la restauration ; réunir documents et informations relatives à ce patrimoine et les mettre à la disposition de ses adhérents et du public ; sensibiliser les habitants de la commune sur la valeur historique, culturelle et artistique dudit patrimoine ; développer en liaison avec la municipalité, toutes actions susceptibles de favoriser la valorisation ou la sauvegarde de ce patrimoine ».

L'association n'a pas pour vocation de se substituer à la mairie et au conseil municipal, mais plutôt de soutenir et d'encourager leurs actions en faveur du patrimoine et de contribuer à la mise en œuvre et à l'exécution de projets, y compris financièrement grâce aux adhésions et contributions diverses que l'association pourra récolter auprès de la population et auprès d'organismes et entités diverses qu'il nous faudra sensibiliser.

Trois projets sont déjà à l'étude, l'un à l'initiative de la mairie : la réfection de la toiture de l'église et l'assainissement des murs, les deux autres envisagés par l'association : la sauvegarde du lavoir de Cuncy, le seul des quatre lavoirs de la commune qui n'ait pas encore été restauré, et la réfection du mur devant l'église.

L'église de Cuncy étant inscrite parmi les monuments historiques, toute action d'entretien ou de restauration requiert l'assentiment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) chargée de mettre en œuvre la réglementation relative au patrimoine monumental. La mairie et l'Association ont donc reçu à cet effet la visite de M. Philippe LAMOURERE, architecte de la DRAC, pour une inspection de l'église, de sa charpente et de sa toiture. Il a depuis lors communiqué à la mairie la liste des architectes habilités par la DRAC à s'occuper des monuments historiques. Un appel d'offres est en préparation pour une évaluation métrée et chiffrée des travaux requis.

Une fois l'architecte sélectionné et l'étude réalisée, le projet devra être approuvé par la Conservation Régionale des Monuments Historiques (un organe de la DRAC) qui délivrera alors un Accord de Permis de Construire (procédure obligatoire). A ce moment-là seulement, la commune aura le droit de faire procéder aux travaux par une ou plusieurs entreprises de son choix, sous la supervision de l'architecte. Cette mise en route peut prendre plusieurs mois, mais en principe la sélection de l'architecte et l'étude des travaux à entreprendre devrait pouvoir s'effectuer avant la fin de l'année.

Cette étude préliminaire devra permettre aussi d'élaborer les dossiers de demande de subventions et de partenariat, par exemple avec la Fondation du Patrimoine.

Les travaux au lavoir et au mur de clôture de l'église ne sont pas soumis aux mêmes contraintes, ni l'un ni l'autre n'étant ni inscrit ni classé parmi les monuments historiques. Ils pourraient débiter sans tarder. Cuncy Patrimoine est en train d'étudier diverses modalités de participation à un chantier de rénovation (participation de volontaires, recours au chantier d'insertion de Centre Socioculturel de Varzy, etc.).

Nous vous tiendrons régulièrement informés des activités prévues, des progrès réalisés et de la situation financière de l'association. N'hésitez pas à nous communiquer vos réactions et suggestions. *Votre soutien est essentiel.*

Cuncy-les-Varzy, octobre 2010



## Adhésion à l'association "Cuncy Patrimoine"

Monsieur, Madame, Mademoiselle : .....

Résidant à : .....

.....

Adresse mail : .....

adhère à l'association Cuncy Patrimoine pour 2010 / 2011

Adhésion individuelle .....€

Adhésion familiale .....€

(montant minimum 10€)

Règlement en espèces ou chèque de .....€

à l'ordre de l'association Cuncy Patrimoine, à adresser à Jean-Yves Barbin *adresse.....*

??